

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1103/SEJ du 4 novembre 1969 promulguant l'arrêté du 30 septembre 1969 relatif à l'application dans les territoires d'outre-mer des dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1963 relatif aux servitudes aéronautiques intéressant les stations et installations météorologiques situées en dehors des aérodromes.

n° 1103/SEJ

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 novembre 1969

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro  
10 avril 1970

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas l'arrêté du 30 septembre 1969 relatif à l'application dans les territoires d'outre-mer des dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1963 relatif aux servitudes aéronautiques intéressant les stations et installations météorologiques situées en dehors des aérodromes.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.